

CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT 2010

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d,
- les dépassements des crédits de fonctionnement totalisant **CHF 192'287.84**, selon le plan comptable DIAE, dont à déduire les montants ci-après déjà votés :
 - CHF 2'000.- (délibération D-1243 du 9 février 2010 de CHF 2'000.-, Crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'aide humanitaire à l'étranger),
 - CHF 10'000.- (délibération D-1244 du 9 février 2010 de CHF 10'000.-, Octroi d'une aide financière pour un soutien aux victimes du séisme en Haïti),
 - CHF 10'000.- (délibération D-1257 du 12 octobre 2010 de CHF 10'000.-, Octroi d'une aide financière en faveur des victimes des inondations au Pakistan),
 - CHF 19'301.30 (délibération D-1258 du 12 octobre 2010 de CHF 20'000.-, Rénovation et information sur le site de la déchetterie de Fémé),

Soit un total de **CHF 150'986.54**,

- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 2 mai 2011.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 15 voix pour :

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010 pour un montant de **CHF 150'986.54**,



Législature 2007-2011

Délibération D-1266

Séance du 10 mai 2011

2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Le délai pour demander un référendum expire le 17 juin 2011.

Bardonnex, le 17 mai 2011

Béatrice GUX-CROSIER
Présidente